

L'hon. M. HAIG: Vous venez de nous dire que le seul moyen d'écouler le blé est de le donner en prêtant les fonds à ceux qui veulent l'acheter. Vous en avez des stocks énormes. Quel sera l'effet de tout cela sur le marché international du blé?

M. MCKITTRICK: Ce sont là des questions qui préoccupent sérieusement les autorités de Washington.

L'hon. M. HAIG: C'est bien ce que je pense.

M. MCKITTRICK: Nous améliorerons un peu la situation en réduisant les emblavures.

L'hon. M. PATERSON: N'allez pas croire que Washington soit le seul endroit où l'on ait à s'inquiéter.

L'hon. M. HAIG: C'est un cauchemar perpétuel au Canada.

M. MCKITTRICK: Je n'en doute pas et j'ignore quelle position l'on prendra, en fin de compte. D'ailleurs, j'estime que personne ne le sait.

L'hon. M. HAIG: Et le coton?

M. MCKITTRICK: Naturellement, le coton ne pose pas de problème d'entreposage, car l'on n'a pas à craindre qu'il ne se détériore. Le coton de vingt ans d'âge est tout aussi bon que du neuf, s'il est préservé de l'humidité. Il faudra, toutefois, réduire sensiblement les ensemencements de coton. Vous n'ignorez pas que les producteurs se soient déclarés en faveur d'une réduction officielle des ensemencements de coton, l'année prochaine. Il n'y avait eu aucune limite fixée en 1953.

L'hon. M. EULER: Je voudrais, monsieur le président, que M. McKittrick nous parle davantage de l'AGCT. Or, si je me souviens bien, l'AGCT se fondait entièrement sur le principe d'abaisser les tarifs ou, au moins, de ne sûrement pas les relever. Il me semble aussi, si ma mémoire est fidèle, que l'établissement de l'AGCT résulte surtout de l'initiative même des États-Unis. Ai-je raison sur ce point? Est-il exact d'affirmer aussi que ce sont les États-Unis mêmes qui ont enfreint—pour employer une expression peut-être blessante—les dispositions de leur propre entente avec les pays signataires de l'AGCT en interdisant par exemple, l'entrée des produits laitiers canadiens sur leur marché?

M. MCKITTRICK: Voulez-vous parler de l'amendement relatif au fromage?

L'hon. M. EULER: Oui. Cela s'est-il fait en vertu de quelque clause de sauvegarde comprise dans l'AGCT? Et les pays d'Europe se sont prévalus du droit ou du privilège d'exclure les produits du Canada ou des États-Unis ou des pays-dollars, au moyen du contingentement, et ont plus ou moins abusé de cette méthode de restrictions? C'est un peu ce que vous laissez entendre, je crois. Voulez-vous nous dire, en quelques mots, comment cette situation aurait pu être évitée ou corrigée?

M. MCKITTRICK: Je désire d'abord assurer le sénateur que je suis d'accord avec lui sur ces deux points.

Des honorables SÉNATEURS: Bravo, très bien.

M. MCKITTRICK: A mon sens, il est extrêmement important de travailler, de bien des façons, à faire respecter davantage les ententes de commerce. On enfreint les dispositions des accords conclus; ces traités commerciaux n'en sont-ils pas un exemple frappant? Ce qui est arrivé à Washington à l'égard de cet amendement bien connu, relativement au fromage, c'est qu'il a été inséré au bill des Crédits pour la défense, à titre d'amendement, ou quelque chose de cette nature. C'est, naturellement, ridicule et fautif à tous les points de vue, mais ces choses arrivent parfois.

L'hon. M. BEAUBIEN: Puis-je poser une autre question au sujet du blé. Les États-Unis ont, je crois, un régime de prix double dans le domaine agricole, du moins, c'est ce que je conclus de vos observations, monsieur McKittrick.